

## L'AGENCE FRANCE LOCALE, LA BANQUE DES COLLECTIVITÉS LOCALES CLÔTURE UNE ANNÉE 2018 HISTORIQUE POUR SON DÉVELOPPEMENT

*Agréée en 2015, l'Agence France Locale (AFL), la banque 100% pilotée, dédiée et possédée par les collectivités locales françaises a fêté en 2018 sa quatrième année d'activité. Une année qui lui a permis de franchir le cap symbolique des 2,5 milliards d'euros de prêts<sup>1</sup> accordés à ses actionnaires depuis sa création, grâce à 916,5 millions de crédits octroyés<sup>2</sup> en 2018.*

### Une montée en puissance qui confirme la pertinence et la force du modèle

Au 31 décembre 2018, l'AFL a signé plus de **2,5 milliards d'euros de prêts<sup>2</sup>** aux collectivités locales depuis sa création.

En 2018, elle a octroyé pour **916,5 millions de crédits à ses membres<sup>3</sup>**, soit **une progression de près de 50 %** par rapport à 2017. **233 contrats** de crédit ont été signés sur l'année.

« 2018 a marqué une étape historique pour notre développement. C'est une année de rupture tant du point de vue du crédit que des adhésions » confirme Yves Millardet, Président du directoire de l'AFL.

### Un modèle toujours plus attractif pour les collectivités françaises

L'Agence France Locale - Société Territoriale<sup>3</sup> compte aujourd'hui **292 collectivités actionnaires** ; 2018 a connu un rythme d'adhésion sans précédent avec **près de 70 nouvelles collectivités membres**. Quatre augmentations de capital ont été réalisées en 2018 pour un montant de 20,44 millions d'euros<sup>4</sup>, permettant d'atteindre un total de 163,45 millions d'euros de capital promis<sup>5</sup>.

Outre la Métropole de Grenoble, les départements de la Seine-Saint-Denis et de la Saône-et-Loire, les Villes de Tours, Noisy-le-Grand et Chalon-sur-Saône ont par exemple rejoint l'Agence France Locale au cours de l'année. Pour 2019, d'autres collectivités ont également voté leur adhésion à

### Chiffres clés :

#### **916,5 millions :**

C'est le montant de crédits octroyés<sup>2</sup> aux collectivités en 2018.

#### **Plus de 2,5 milliards :**

C'est le montant total de prêts octroyés par l'AFL depuis sa création.

#### **292 :**

C'est le nombre de collectivités actionnaires de l'AFL-Société territoriale au 31 décembre 2018.

#### **15 % :**

C'est le poids dans la dette locale française que représentent les membres de l'AFL.

<sup>1</sup> Correspondant à la production de crédits long terme et aux lignes de trésorerie (hors rachats) depuis 2015

<sup>2</sup> Correspondant à la production de crédits long terme et aux lignes de trésorerie (hors rachats) en 2018

<sup>3</sup> L'Agence France Locale – Société Territoriale (AFL-ST) dont les collectivités sont les actionnaires exclusifs détient à plus de 99,9 % l'établissement de crédit Agence France Locale.

<sup>4</sup> Capital promis : total de l'apport en capital dû par les collectivités devenues actionnaires de l'AFL-ST en 2018

<sup>5</sup> Capital promis : total de l'apport en capital dû par les collectivités actionnaires de l'AFL-ST

l'AFL fin 2018 telles que la Région Occitanie, la Ville de Rosny-Sous-Bois ou les Communautés d'agglomération de Saumur et de La Rochelle.

« La dynamique se poursuit aussi bien auprès des communes rurales que dans les espaces urbains, et ce tel que le modèle le prévoit depuis l'origine » ajoute Jacques Pélissard, Président du Conseil d'administration de l'AFL – Société Territoriale.

L'AFL a par ailleurs poursuivi avec succès son activité de levée de fonds en 2018, s'appuyant sur la qualité de sa signature, avec un **montant d'émissions réalisées de 625 millions d'euros auprès d'investisseurs français et internationaux.**

|                                    |
|------------------------------------|
| A propos de l'Agence France Locale |
|------------------------------------|

*L'Agence France Locale est la première banque française 100% pilotée, dédiée et possédée par les collectivités locales françaises.*

*Créée en 2013 à l'initiative d'associations d'élus et de collectivités pionnières sur le modèle des agences de financement nordiques, elle a été agréée en 2015 par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le superviseur bancaire français. Sa mission : faciliter l'accès des collectivités au financement en s'appuyant sur leur qualité de crédit pour lever des fonds auprès des investisseurs à des conditions attractives. L'AFL redistribue ces fonds sous forme de prêts bancaires classiques à ses actionnaires : communes de toutes tailles, EPCI à fiscalité propre, établissements publics territoriaux, régions et départements, de métropole et d'outre-mer.*

*Plus d'information sur [www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)*

**CONTACT PRESSE | Lucille SIMON | [lucille.simon@agence-france-locale.fr](mailto:lucille.simon@agence-france-locale.fr) | 04 69 84 81 04**